

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Frédéric PINOIT, Martine CATHELAIN, Romain VIGNERON, Sophie ROSBLACK, Geoffrey BOULONGNE, Lola CORDE, Patrick BERMOND, Elodie PELLIEUX, Richard BENOIT, Marion PATRICE, Alain GONTHIEZ, Nathalie LEBRUN, Marie-Hélène MARCEL, Sébastien SAUNIER, Lucie DUPLOUY

Étaient représentés : Sébastien BACLET par Marie-Hélène MARCEL, Anne DUBOIS-LEFEBVRE par Sébastien SAUNIER

Le quorum étant constaté, le Conseil Municipal peut délibérer utilement.

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Mesdames MARCEL et DEPLOUY sont arrivées à 20h03.

Monsieur Benoit RICHARD est arrivé à 20h05.

Ordre du jour :

1. Décisions du Maire
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2026
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2026
4. Administration générale
 - 4.1 – désignation d'un délégué CNAS
 - 4.2 – désignation d'un correspondant défense
 - 4.3 – composition des commissions municipales
5. Finances
 - 4.1 - Approbation du compte financier unique 2025 – budget principal
 - 4.2 - Affectation du résultat 2025 – budget principal
 - 4.3 - Approbation du compte financier unique 2025 – budget annexe du plan d'eau
 - 4.4 - Affectation du résultat 2025 – budget annexe du plan d'eau
 - 4.5 - Budget principal
 - 4.5.1 – Vote des taux d'imposition 2026
 - 4.5.2 – Attribution des subventions aux associations
 - 4.5.3 – Subvention CCAS 2026
 - 4.5.4 – Subvention pour le financement du budget annexe du plan d'eau 2026
 - 4.5.5 – Budget primitif de l'exercice 2026
 - 4.6 – Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2026
- 4.7 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Budget principal et budget annexe
6. Ressources humaines
 - 6.1- Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

6.2- Recrutement du personnel saisonnier en CDD

7. Patrimoine

7.1 - Acquisition foncière – parcelle AI 183 (périscolaire)

7.2 – cession du bail rural de la parcelle ZT n°69

8. Questions diverses

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un délégué au RASPE
- ✓ Désignation d'un délégué au RASPA

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1. Décisions du Maire

Le Maire a présenté les décisions qu'il a prises depuis le 25 février 2026, dans le cadre des délégations permanentes que lui a confiées le conseil municipal.

- **2026-08 Avenant n°1 au lot 2 du marché de réhabilitation de l'immeuble situé 25 rue St Martin – PATRICK NOËL**

Le montant de cet avenant au contrat s'élève à 8 099,50 € H.T portant le montant total du marché à 24 287,05 € HT.

- **2026-09 Avenant n°1 au lot 11 du marché de réhabilitation de l'immeuble situé 25 rue St Martin – HEDOUX**

Le montant de cet avenant au contrat s'élève à 3 150,00 € H.T portant le montant total du marché à 26 698,00 € HT.

- **2026-10 Avenant n°1 au lot 01.01 fondations / gros œuvre - Aménagement d'un complexe tennistique – Société LOSBERGER**

Le montant de cet avenant porte le montant du marché à 700 985,65 € HT et se décompose comme suit :

- ✓ - 39 581,77 € HT avec la société Bethfort et fils,
- ✓ + 55 100,00€ HT avec la société Technopieux,
- **2026-11 Avenant n°1 au lot 1 du marché de réhabilitation de l'immeuble situé 25 rue St Martin – PETER MARCEL**
Le montant de cet avenant au contrat s'élève à – 4 382,80 € H.T portant le montant total du marché à 35 617,20 € HT.

- **2026-12 Avenant n°2 au lot 3 du marché de réhabilitation de l'immeuble situé 25 rue St Martin – MOBECO**

Le montant de cet avenant au contrat s'élève à 7 499,92 € H.T portant le montant total du marché à 44 402,18 € HT.

Délégation du Maire :

- ✓ 1^{ère} Adjointe au Maire en charge de la cohésion sociale, éducation, jeunesse et plan d'eau : Madame Christine BOURDELLE
- ✓ 2^{ème} Adjoint au Maire en charge de la voirie : Monsieur Jean-Noël LECOINTE

- ✓ 3^{ème} Adjointe au Maire en charge de la culture, du jumelage et de la vie associative : Madame Catherine WANTIEZ
- ✓ 4^{ème} Adjoint au Maire en charge de l'évènementiel, fêtes et cérémonies : Monsieur Vincent DAINE
- ✓ Conseillère déléguée en charge de l'environnement, de l'habitat, de l'urbanisme, de la transition écologique, et du développement des liaisons douces : Madame Sonia DOUAY
- ✓ Conseiller délégué aux bâtiments : Monsieur Frédéric PINOIT
- ✓ Conseillère déléguée en charge de la démocratie participative : Madame Sophie ROSBLACK
- ✓ Conseiller délégué en charge de la communication et du digital : Monsieur Romain VIGNERON
- ✓ Conseiller délégué en charge du sport et des loisirs : Monsieur Geoffrey BOULONGNE

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 février 2026.

Vote : unanimité

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026.

Vote : unanimité

4. Administration générale

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, l'élection des délégués au sein des syndicats est votée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir.

Il propose aux membres du conseil municipal que les élections des délégués proposés ci-dessous soient votées à main levée. A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour ces 4 points.

4.1 – Désignation d'un correspondant CNAS

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme paritaire loi 1901 qui gère l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale. Contrairement au secteur privé où le Comité Social et Économique (CSE) gère les "œuvres sociales", les collectivités locales passent souvent par le CNAS pour offrir des prestations similaires à leurs agents.

L'adhésion au CNAS implique la désignation de représentants de la collectivité pour assurer le lien entre l'organisme et les agents. Ces délégués ont pour mission de diffuser l'information, d'aider les agents dans leurs démarches et de représenter la collectivité lors des assemblées.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit désigner un délégué représentant le personnel communal. Il informe qu'il nommera Madame Faviot, qui exerce déjà ces fonctions.

Est candidate :

Madame Christine BOURDELLE.

Vote : Unanimité

4.2 – Désignation d'un correspondant défense

Il convient de désigner un membre du conseil municipal pour assurer les fonctions de correspondant défense. Est candidate :

Madame Catherine WANTIEZ

Vote : Unanimité

Point complémentaire – Désignation d'un délégué RASPE à la CCALN (eau potable)

Le conseil municipal doit désigner un délégué pour siéger au sein de la régie autonome du service public de l'eau de la communauté de communes Avres Luce Noye pour siéger au sein du conseil d'exploitation. Est candidat :

Monsieur Jean-Noël LECOINTE

Vote : Unanimité

Point complémentaire – Désignation d'un délégué RASPA à la CCALN (assainissement)

Le conseil municipal doit désigner un délégué pour siéger au sein de la régie autonome du service public de l'assainissement de la communauté de communes Avres Luce Noye pour siéger au sein du conseil d'exploitation. Est candidate :

Madame Marie-Hélène MARCEL

Vote : Unanimité

4.4 – Constitution des commissions municipales

✓ Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux :

- trois conseillers municipaux titulaires et trois suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- deux conseillers municipaux titulaires et deux suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus petit nombre de sièges.

Sont candidats :

Titulaires :
Martine CATHELAIN
Sophie ROSBLACK
Patrick BERMOND
Marie-Hélène MARCEL
Sébastien SAUNIER

Suppléants :
Romain VIGNERON
Alain GONTHIEZ
Nathalie LEBRUN
Anne DUBOIS
Lucie DUPLOUY

Vote : Unanimité

✓ Commission d'appel d'offres (CAO)

Conformément à l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la CAO est composée, pour une commune de moins de 3 500 habitants, du maire et de 3 membres du conseil municipal. Les membres de la CAO sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en accord avec Madame MARCEL, une seule liste est présentée.

La liste déposée est :

Titulaires :
Frédéric PINOIT

Jean-Noël LECOINTE

Marie-Hélène MARCEL

Suppléants :

Vincent DAINE

Alain GONTHIEZ

Sébastien SAUNIER

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12
Suffrage liste : 23

La liste déposée est élue.

✓ Commissions municipales

En vertu de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

- Rôle : Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Leur rôle est purement consultatif (étude et préparation des dossiers),
- Composition : le conseil municipal fixe le nombre de conseillers y siégeant,
- Présidence : Le Maire est président de droit de toutes les commissions. Un "vice-président" animera les séances.

Monsieur Saunier a interrogé Monsieur le Maire sur la possibilité pour des non-élus de siéger aux commissions municipales. Ce dernier a précisé que, si la composition officielle des commissions est exclusivement réservée aux membres du conseil municipal, celles-ci conservent la faculté d'inviter toute personne extérieure dont l'expertise ou l'avis serait jugé utile.

A l'unanimité, le conseil municipal créé 11 commissions composées comme suit :

TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission des finances Responsable : Pierre DURAND tous les conseillers municipaux sont invités à participer aux travaux de la commission des finances	Commission Economie locale & attractivité développement économique Responsable : Pierre DURAND Sonia DOUAY Sophie ROSBLACK Anne DUBOIS Sébastien SAUNIER Marie-Hélène MARCEL Romain VIGNERON	Commission de l'aménagement durable Responsable : Sonia DOUAY Catherine WANTIEZ Lola CORDE Frédéric PINOIT Richard BENOIT Anne DUBOIS Marie-Hélène MARCEL Sébastien SAUNIER	Commission voirie, réseaux, cadre de vie Responsable : Jean-Noël LECOINTE Romain VIGNERON Alain GONTHIEZ Frédéric PINOIT Marie-Hélène MARCEL Sébastien SAUNIER
Commission Bâtiments & Patrimoine communal Responsable : Frédéric PINOIT Catherine WANTIEZ Sonia DOUAY Marie-Hélène MARCEL Sébastien SAUNIER Romain VIGNERON Jean-Noël LECOINTE	Commission culture, vie associative, jumelage, langue Picarde Responsable : Catherine WANTIEZ Geoffrey BOULONGNE Frédéric PINOIT Nathalie LEBRUN Richard BENOIT Anne DUBOIS Sébastien BACLET	Commission Sport & vie associative sportive Responsable : Geoffrey BOULONGNE Marion PATRICE Catherine WANTIEZ Lucie DUPLOUY Sébastien SAUNIER Vincent DAINE Patrick BERMOND	Commission Événementiel & Animations Responsable : Vincent daine Marion PATRICE Jean-Noël LECOINTE Geoffrey BOULONGNE Patrick BERMOND Martine CATHELAIN Nathalie LEBRUN Alain GONTHIEZ Elodie PELLIEUX Richard BENOIT
Commission Education / Jeunesse Responsable : Christine BOURDELLE Marion PATRICE Geoffrey BOULONGNE Patrick BERMOND Martine CATHELAIN Nathalie LEBRUN Lucie DUPLOUY Sébastien BACLET	Commission Plan d'eau Responsable : Christine BOURDELLE Sophie ROSBLACK Marion PATRICE Jean-Noël LECOINTE Catherine WANTIEZ Sonia DOUAY Geoffrey BOULONGNE Vincent DAINE Alain GONTHIEZ Marie-Hélène MARCEL Sébastien SAUNIER	Commission communication, digital et démocratie participative Responsables : Romain VIGNERON et Sophie ROSBLACK Christine BOURDELLE Vincent DAINE Lola CORDE Martine CATHELAIN Nathalie LEBRUN Sébastien BACLET	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE Cohésion sociale, santé, solidarité, handicap et Seniors Responsable : Christine BOURDELLE Election lors du conseil municipal du 27 mars + désignation par le Maire et les associations représentatives

5. Finances

5.1 – Approbation du compte financier unique – budget principal

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat et des annexes.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des documents budgétaires a été transmis par voie dématérialisée et examiné lors de la commission des finances du 15 dernier. En conséquence, il propose de ne présenter en séance que les vues d'ensemble du budget. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique dont les résultats sont les suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 669 375,91	2 340 674,00	10 010 049,91
	Recettes réalisées (1)	B	1 609 903,51	2 351 249,71	3 961 153,22
	Restes à réaliser	C	3 578 530,00	0,00	3 578 530,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 519 455,00	2 765 643,30	10 285 098,30
	Dépenses réalisées (1)	E	2 023 975,11	2 314 230,41	4 338 205,52
	Restes à réaliser	F	3 272 836,00	0,00	3 272 836,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-414 071,60	37 019,30	-377 052,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-149 920,91	424 969,30	275 048,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-563 992,51	461 988,60	-102 003,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	305 694,00	0,00	305 694,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-258 298,51	461 988,60	203 690,09

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-149 920,91		-414 071,60		-563 992,51
Fonctionnement	486 598,21	61 628,91	37 019,30		461 988,60
TOTAL I	336 677,30	61 628,91	-377 052,30		-102 003,91
II - Budgets des services à caractère administratif					
84300-CAMPING DU VAL DE NOYE					
Investissement	670,08		-21 742,55		-21 072,47
Fonctionnement	77 294,88		-45 450,42		31 844,46
Sous-Total	77 964,96		-67 192,97		10 771,99
TOTAL II	77 964,96		-67 192,97		10 771,99
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	414 642,26	61 628,91	-444 245,27		-91 231,92

Dépenses de fonctionnement

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2025</i>
011	Charges à caractère général	634 700,00	618 883,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	931 500,00	896 558,34
014	Atténuations de produits	40 367,00	39 284,00
65	Autres charges de gestion courante	622 200,00	619 428,60
66	Charges financières	77 500,00	74 904,37
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	500,00	27,12
023	Virement à la section d'investissement	392 876,30	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 000,00	65 144,93
	Total Général	2 765 643,30	2 314 230,41

Recettes de fonctionnement

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2025</i>
013	Atténuations de charges	52 000,00	55 496,09
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	31 000,00	24 529,79
73	Impôts et taxes	85 271,00	83 923,00
731	Impositions directes	1 189 584,00	1 174 715,50
74	Dotations et participations	930 119,00	919 130,09
75	Autres produits de gestion courante	51 100,00	84 060,67
76	Produits financiers	0,00	1,23
77	Produits spécifiques	1 500,00	9 393,34
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	100,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	424 969,30	0,00
	Total Général	2 765 643,30	2 351 249,71

Opération d'investissement

Dépenses

Recettes

Opérations		Total Budget	CFU 2025	RAR	Total Budget	CFU 2025	RAR
083	Eclairage public	77 555,00	17 255,00	0,00	77 555,00	0,00	0,00
110	Réaménagement cellules commerciales HDV	318 400,00	58 918,23	252 322,00	302 452,00	14 789,70	247 061,00
120	Matériels administratifs	27 374,00	24 475,61	2 536,00	0,00	0,00	0,00
123	Divers matériels	4 600,00	3 785,05	0,00	0,00	0,00	0,00
124	Matériel roulant	11 022,00	0,00	11 022,00	0,00	0,00	0,00
125	travaux bâtiments communaux	75 400,00	24 740,20	39 400,00	5 058,00	0,00	5 058,00
207	Travaux de voirie	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
222	Bibliothèque	4 000,00	2 046,62	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Acquisition terrains	180 000,00	0,00	174 000,00	180 000,00	0,00	0,00
234	Réhabilitation intermarché	0,00	0,00	0,00	17 500,00	3 075,00	0,00
237	Sécurité routière	682 016,00	151 490,58	187 620,00	682 016,00	69 957,00	97 883,00
238	Eglise de Merville	545 308,00	479 432,60	51 200,00	454 425,00	151 288,78	84 136,00
239	Stade municipal	1 151 380,00	62 430,44	76 728,00	1 066 429,00	0,00	669 930,00
240	Construction cours tennis	2 252 900,00	55 107,74	1 929 230,00	2 172 203,00	180 000,00	1 709 347,00
241	Etude déconnexion eau pluviale	458 393,00	448 578,80	0,00	458 393,00	28 912,15	139 962,00
242	Logements	126 138,00	116 705,30	0,00	163 037,00	160 347,71	0,00
243	Cimetières	28 500,00	11 140,00	10 075,00	0,00	0,00	0,00
246	Eco navette	4 400,00	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00
252	Réfection immeuble rue Saint Martin	226 069,00	10 232,99	214 463,00	271 460,00	0,00	271 460,00
254	ECO QUARTIER	208 500,00	5 016,00	0,00	208 500,00	0,00	0,00
255	Chemin tour de ville	5 000,00	2 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
258	Réhabilitation boucherie	656 700,00	298 756,84	321 690,00	476 700,00	0,00	353 693,00
*OF	Op. financière	402 720,91	251 583,11	0,00	1 016 827,91	1 001 533,17	0,00
		7 669 375,91	2 023 975,11	3 272 836,00	7 669 375,91	1 609 903,51	3 578 530,00

Monsieur le Maire se retire de la salle et donne la présidence à Madame Chrisine BOURDELLE PATRICE.

17 pour : Christine BOURDELLE PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Frédéric PINOIT, Martine CATHELAIN, Romain VIGNERON, Sophie ROSBLACK, Geoffrey BOULONGNE, Lola CORDE, Patrick BERMOND, Elodie PELLIEUX, Richard BENOIT, Marion PATRICE, Alain GONTHIEZ, Nathalie LEBRUN, Marie-Hélène MARCEL, Sébastien SAUNIER

4 absents : Sébastien BACLET, Anne DUBOIS-LEFEBVRE, Sébastien SAUNIER et Lucie DUPLOUY

1 contre : Marie-Hélène MARCEL

5.2 – Affectation du résultat 2025 – budget principal

Suite au vote du compte financier unique, les membres du conseil municipal doivent constater les résultats et décider de leur affectation. Pour affecter le résultat, il faut :

- ✓ Couvrir en priorité les déficits des exercices antérieurs,
- ✓ Ensuite, couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement lors de l'exercice 2025,
- ✓ Le solde est, soit affecté en excédent de fonctionnement (article 002), soit en dotation supplémentaire en réserve d'investissement (compte 1068).

Compte tenu des résultats présentés par le compte financier unique, il est proposé au conseil

municipal de l'affecter comme présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultats propres à l'exercice 2025	2 314 230,41 €	2 351 249,71 €	37 019,30 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2025)		424 969,30	424 969,30
	Résultat à affecter			461 988,60
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	2 023 975,11	1 609 903,51	-414 071,60
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2025)	149 920,91		-149 920,91
	Solde global d'exécution			-563 992,51
Reste à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			
	Investissement	3 272 836,00	3 578 530,00	305 694,00
Résultats cumulés 2025 (y compris RAR en Ft et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			-258 298,51
	Report en fonctionnement en Recettes			203 690,09

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	461 988,60
Résultat global de la section d'investissement 2025	-563 992,51
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	305 694,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-258 298,51
Couverture du besoin de financement 2025 (cpte 1068)	258 298,51
Résultat reporté en investissement (cpte 001)	-563 992,51
Résultat reporté en fonctionnement (cpte 002)	203 690,09

18 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Frédéric PINOIT, Martine CATHELAIN, Romain VIGNERON, Sophie ROSBLACK, Geoffrey BOULONGNE, Lola CORDE, Patrick BERMOND, Elodie PELLIEUX, Richard BENOIT, Marion PATRICE, Alain GONTHIEZ, Nathalie LEBRUN, Marie-Hélène MARCEL, Sébastien SAUNIER

5 absents : Marie-Hélène MARCEL, Sébastien BACLET, Anne DUBOIS-LEFEBVRE, Sébastien SAUNIER et Lucie DUPLOUY

5.3 – Approbation du compte financier unique – budget annexe du plan d'eau

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat et des annexes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique dont les résultats sont les suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	32 329,92	29 000,00	61 329,92
	Recettes réalisées (1)	B	4 580,48	22 949,02	27 529,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	33 000,00	106 294,88	139 294,88
	Dépenses réalisées (1)	E	26 323,03	68 399,44	94 722,47
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-21 742,55	-45 450,42	-67 192,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	77 294,88	77 294,88
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-21 742,55	31 844,46	10 101,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-21 742,55	31 844,46	10 101,91

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAMPING DU VAL DE NOYE					
Investissement	670,08		-21 742,55		-21 072,47
Fonctionnement	77 294,88		-45 450,42		31 844,46
Sous-Total	77 964,96		-67 192,97		10 771,99
TOTAL II	77 964,96		-67 192,97		10 771,99
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	77 964,96		-67 192,97		10 771,99

Dépenses de fonctionnement

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	CFU 2025
011	Charges à caractère général	54 864,96	46 145,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 500,00	11 449,76
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
66	Charges financières	6 500,00	6 223,81
023	Virement à la section d'investissement	27 279,92	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 050,00	4 580,48
	Total Fonctionnement	106 294,88	68 399,44

Recettes de fonctionnement

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2025</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	25 000,00	18 332,00
731	Impositions directes	1 700,00	2 023,22
75	Autres produits de gestion courante	2 300,00	2 593,80
002	Excédent de fonctionnement reporté	77 294,88	0,00
	Total Fonctionnement	106 294,88	22 949,02

Dépenses d'investissement

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2025</i>
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	17 000,00	16 740,03
21	Immobilisations corporelles	16 000,00	9 583,00
	Total Investissement	33 000,00	26 323,03

Recettes d'investissement

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2025</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	670,08	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	27 279,92	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 050,00	4 580,48
	Total Investissement	33 000,00	4 580,48

Monsieur le Maire se retire de la salle et donne la présidence à Madame Chrisine BOURDELLE PATRICE.

17 pour : Christine BOURDELLE PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Frédéric PINOIT, Martine CATHELAIN, Romain VIGNERON, Sophie ROSBLACK, Geoffrey BOULONGNE, Lola CORDE, Patrick BERMOND, Elodie PELLIEUX, Richard BENOIT, Marion PATRICE, Alain GONTHIEZ, Nathalie LEBRUN, Marie-Hélène MARCEL, Sébastien SAUNIER

4 absentions : Sébastien BACLET, Anne DUBOIS-LEFEBVRE, Sébastien SAUNIER et Lucie DUPLOUY

1 contre : Marie-Hélène MARCEL

Madame MARCEL informe les membres du conseil qu'elle a voté contre compte tenu qu'elle n'a pas voté le budget.

5.4 - Affectation du résultat 2025 – budget annexe du plan d'eau

Suite au vote du compte financier unique, les membres du conseil municipal doivent constater les résultats et décider de leur affectation. Pour affecter le résultat, il faut :

- ✓ Couvrir en priorité les déficits des exercices antérieurs,
- ✓ Ensuite, couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement lors de l'exercice 2024,
- ✓ Le solde est, soit affecté en excédent de fonctionnement (article 002), soit en dotation supplémentaire en réserve d'investissement (compte 1068).

Compte tenu des résultats présentés par le compte financier unique, il est proposé au conseil municipal de l'affecter comme présenté ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	68 399,44	22 949,02	- 45 450,42
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2025)		77 294,88	77 294,88
	Résultat à affecter			31 844,46
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	26 323,03	4 580,48	- 21 742,55
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2025)		670,08	670,08
	Solde global d'exécution			-21 072,47
Reste à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			
	Investissement			0,00
Résultats cumulés 2025 (y compris RAR en Ft et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			-21 072,47
	Report en fonctionnement en Recettes			10 771,99

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	31 844,46
Résultat global de la section d'investissement 2025	-21 072,47
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-21 072,47
Couverture du besoin de financement 2025 (cpte 1068)	21 072,47
Résultat reporté en investissement (cpte 001)	-21 072,47
Résultat reporté en fonctionnement (cpte 002)	10 771,99

18 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Frédéric PINOIT, Martine CATHELAIN, Romain VIGNERON, Sophie ROSBLACK, Geoffrey BOULONGNE, Lola CORDE, Patrick BERMOND, Elodie PELLIEUX, Richard BENOIT, Marion PATRICE, Alain GONTHIEZ, Nathalie LEBRUN, Marie-Hélène MARCEL, Sébastien SAUNIER

5 absentions : Marie-Hélène MARCEL, Sébastien BACLET, Anne DUBOIS-LEFEBVRE, Sébastien SAUNIER et Lucie DUPLOUY

5.5 – Budget primitif du budget principal

5.5.1 – Vote des taux d'imposition

Pour rappel, la base d'imposition (ou assiette) ne dépend pas de la volonté politique directe de la commune. Elle représente la valeur théorique du bien soumis à l'impôt. Une fois que l'État a déterminé la base, la commune décide du pourcentage qu'elle va prélever dessus.

Suite à la réforme des impôts locaux, seuls les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale sont redevables de la taxe d'habitation.

De plus, lors de sa séance du 22 septembre 2015, le conseil municipal a assujéti les logements vacants à la taxe d'habitation.



COMMUNE : 010 AILLY-SUR-NOYE
ARRONDISSEMENT : 80 MONTDIDIER
TRÉSORERIE OU SGC : SGC MONTDIDIER

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 375 424	41,44	116,56	2 406 000	997 046	41,44	997 046
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	141 237	31,31	105,42	142 300	44 554	31,31	44 554
Taxe d'habitation (TH)	100 775	18,26	49,46	90 200	16 471	18,26	16 471
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	339 286	11,85	42,01	359 800	42 636	11,85	42 636
Total					1 100 707		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	1 100 707

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	1 100 707	=	1,000000		
Taxe d'habitation (TH)	1 100 707				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
55 563	12 248	57 415	2 444	79 418	0	-28 367	-34 608	144 113

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
1 100 707		144 113		1 244 820

À AMIENS

Le 17 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
MME SOPHIE MANTEL

Le
Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES		
Taxe foncière sur le bâti :			Taxe foncière sur le bâti :			a. Éoliennes et hydrauliques		
a. Personnes de condition modeste			a. Par le conseil municipal			b. Centrales électriques		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte			b. Par la loi			c. Centrales photovoltaïques		
c. Locaux industriels			Taxe foncière sur le non bâti :			d. Centrales hydrauliques		
d. Logements sociaux et longue durée			a. Par le conseil municipal			e. Centrales géothermiques		
			b. Par la loi (terres agricoles)			f. Transformateurs électriques		
			c. Par la loi (autres)			g. Stations radioélectriques		
Taxe foncière sur le non bâti :			Cotisation foncière des entreprises :			h. Installations gazières et autres		
Taxe d'habitation :			a. Par le conseil municipal			i. Taxe sur les pylônes		
a. Dotation pour perte de THLV			b. Par la loi					
b. Dotation pour recentrage THRS						5. RÉFORMES FISCALES		
c. Mayotte						a. TVA compensant la TH		
Cotisation foncière des entreprises :			3. BASES DE TAXE D'HABITATION			b. TVA compensant la CVAE		
a. Exonérations en zone d'aménagement, du territoire			a. Résidences secondaires et assimilées			c. Coefficient correcteur		
b. Base minimum			b. Logements vacants soumis à la THLV			d. Taux FB commune 2020		
c. Locaux industriels			c. Correction des bases THRS			e. Taux FB département 2020		
d. Autres allocations			d. Correction des bases THLV					
			e. Correction des bases MTHRS					
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX								
6.1. TAUX PLAFONDS								
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE								
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :								
a. National								
b. Communal								
Taux maximum :								
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser								
b. Taux maximum de la majoration spéciale								
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique								
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...								
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH								
a. Taux moyen départemental								
b. Taux maximum de la majo								

Madame Marcel informe l'assemblée que les taux d'imposition n'ont fait l'objet d'aucune révision à la hausse depuis 2012.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2026 comme suit :

- ✓ Taxe foncière bâtie : 41,44%,
- ✓ Taxe foncière non bâtie : 31,31%,
- ✓ Cotisation foncière des entreprises : 11,85%,
- ✓ Taxe d'habitation : 18,26 %

Vote : unanimité

5.5.2 – Attribution des subventions aux associations

Nom de l'association		Subventions votées 2026			Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote	Abstention
		Fonct.	Inv.	Evene.		
1	Ailly sur Noye Arc et Fleche ASNA	1 000 €		1 000,00 €		
2	Ailly Badminton Club	600 €				
3	Amicale de Pétanque d'Ailly-sur-Noye	500 €				
4	Amicale des Donneurs de Sang	300 €				
5	APE collège WH Classen d'Ailly-sur-Noye	100 €				
6	ASNHB	5 800 €			Christine BOURDELLE-PATRICE, Marion PATRICE, Benoît RICHARD	Lucie DEPLOUY
7	Association des parents du RPC d'Ailly-sur-Noye	400 €				
8	Association Philatélique du Val de Noye	200 €				
9	Baz'art Pic'art					
10	Burlesque glamour et paillettes					
11	Cantine du Petit Homme	500 €			Lola CORDE	Marie-Hélène MARCEL
12	Chorale des Voix de Noye	350 €				
13	CLAC	200 €				
14	Comité des Fêtes	600 €				
15	Dynamique Forme	600 €			Sébastien SAUNIER	
16	Espoir Danse	600 €				
17	F.A.N	3 500 €			Benoît RICHARD	
18	Game Ever	200 €				
19	Gravity	500 €				
20	Harmonie Municipale	400 €				
21	Judo Club	800 €			Geoffrey BOULONGNE, Benoît RICHARD	
22	La Mouche de la Noye	700 €			Romain VIGNERON, Lola CORDE	
23	Les ailes de la noye	200 €				
24	Les Amis de l'Eglise de Berny	300 €			Pierre DURAND, Jean-Noël LECOINTE	
25	Les Spectacles d'Ailly-sur-Noye	5 000 €			Sonia DOUAY, Patrick BERMOND, Alain GONTHIER, Vincent DAINE	
26	Les Tricopines du cœur	600 €				
27	Music en Stock					
28	Rando Val de Noye	400 €				
29	Société de Chasse Berny					
30	Société de Chasse d'Ailly	150 €				
31	souvenir français	150 €				
32	Stomp Up and Go	500 €				
33	Taichi Val de Noye	600 €				
34	Tennis Ailly-sur-Noye					
35	Unies Cités					
36	UNC					
37	La Chouette Imprévue (groupe écriture)	660 €				Marie-Hélène MARCEL
38	Association de jumelage	500 €				
39	les petits cavaliers du VDN	350 €			16	
Total		27 260 €	- €	1 000 €		
		28 260 €				

5.5.3 – Subvention CCAS 2026

Le CCAS est un établissement public permettant, à l'échelle communale, d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la subvention au CCAS de la commune d'Ailly-sur-Noye, d'un montant de 15 600 €.

Vote : unanimité

5.5.4 – participation au budget annexe du plan d'eau

Dans le budget primitif de l'exercice 2026, il est prévu, le versement d'une subvention de 84 200 € sur le budget annexe du plan d'eau. En effet, conformément à l'alinéa 2 de l'article L.2224-2 du Code général des collectivités territoriales, le versement d'une subvention par le budget général a pour but de permettre aux budgets annexes de supporter les charges d'entretien des biens et équipements (et le cas échéant les dotations aux amortissements) que leurs seules recettes ne permettent pas de couvrir malgré les moyens mis en œuvre pour les optimiser.

Il est proposé au conseil municipal le versement d'une subvention, d'un montant de 84 200 € au budget annexe du plan d'eau afin de couvrir le déficit.

Vote :

18 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Frédéric PINOIT, Martine CATHELAIN, Romain VIGNERON, Sophie ROSBLACK, Geoffrey BOULONGNE, Lola CORDE, Patrick BERMOND, Elodie PELLIEUX, Richard BENOIT, Marion PATRICE, Alain GONTHIEZ, Nathalie LEBRUN, Marie-Hélène MARCEL, Sébastien SAUNIER

5 contre : Marie-Hélène MARCEL, Sébastien BACLET, Anne DUBOIS-LEFEBVRE, Sébastien SAUNIER et Lucie DUPLOUY

5.5.5 –Budget primitif de l'exercice 2026

Le budget primitif présenté reprend les résultats de l'exercice 2025, tels que votés lors de la séance du 10 avril dernier, et il précise les crédits nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune en recettes et en dépenses pour l'exercice 2026.

Conformément au détail joint en annexe, le budget communal est équilibré :

✓ En section de fonctionnement à 2 552 205,09 € comme suit :

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	CFU 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	634 700,00	618 883,05	584 790,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	931 500,00	896 558,34	929 000,00
014	Atténuations de produits	40 367,00	39 284,00	34 367,00
65	Autres charges de gestion courante	622 200,00	619 428,60	689 600,00
66	Charges financières	77 500,00	74 904,37	100 500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	500,00	27,12	500,00
023	Virement à la section d'investissement	392 876,30	0,00	112 248,09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 000,00	65 144,93	101 200,00
	Total Général	2 765 643,30	2 314 230,41	2 552 205,09

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	CFU 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges	52 000,00	55 496,09	62 500,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	31 000,00	24 529,79	25 000,00
73	Impôts et taxes	85 271,00	83 923,00	85 563,00
731	Impositions directes	1 189 584,00	1 174 715,50	1 186 206,00
74	Dotations et participations	930 119,00	919 130,09	891 396,00
75	Autres produits de gestion courante	51 100,00	84 060,67	96 250,00
76	Produits financiers	0,00	1,23	0,00
77	Produits spécifiques	1 500,00	9 393,34	1 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	100,00	0,00	100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	424 969,30	0,00	203 690,09
	Total Général	2 765 643,30	2 351 249,71	2 552 205,09

✓ En section d'investissement à 6 207 619,51 € comme suit :

Dépenses

Recettes

Opérations	RAR	Budget 2026	Total Budget 2026	RAR	Budget 2026	Total Budget 2026
083 Eclairage public	0,00	60 500,00	60 500,00	0,00	60 500,00	60 500,00
110 Réaménagement cellules commerciales HDV	252 322,00	0,00	252 322,00	247 061,00	0,00	247 061,00
120 Matériels administratifs	2 536,00	17 464,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
123 Divers matériels	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
124 Matériel roulant	11 022,00	35 600,00	46 622,00	0,00	0,00	0,00
125 travaux bâtiments communaux	39 400,00	0,00	39 400,00	5 058,00	0,00	5 058,00
207 Travaux de voirie	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
222 Bibliothèque	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00
232 Acquisition terrains	174 000,00	21 000,00	195 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00
237 Sécurité routière	187 620,00	0,00	187 620,00	97 883,00	0,00	97 883,00
238 Eglise de Merville	51 200,00	13 500,00	64 700,00	84 136,00	0,00	84 136,00
239 Stade municipal	76 728,00	500 000,00	576 728,00	669 930,00	0,00	669 930,00
240 Construction cours tennis	1 929 230,00	1 033 290,00	2 962 520,00	1 709 347,00	627 704,00	2 337 051,00
241 Etude déconnexion eau pluviale	0,00	0,00	0,00	139 962,00	0,00	139 962,00
243 Cimetières	10 075,00	15 000,00	25 075,00	0,00	0,00	0,00
246 Eco navette	2 550,00	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00
252 Réfection immeuble 25 rue Saint Martin (fromagerie)	214 463,00	118 237,00	332 700,00	271 460,00	0,00	271 460,00
254 ECO QUARTIER	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
258 Réhabilitation boucherie	321 690,00	13 000,00	334 690,00	353 693,00	0,00	353 693,00
261 Création salles associatives	0,00	77 000,00	77 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00
*OF Op. financière	0,00	803 692,51	803 692,51	0,00	1 668 885,51	1 668 885,51
	3 272 836,00	2 934 783,51	6 207 619,51	3 578 530,00	2 629 089,51	6 207 619,51

Monsieur le Maire expose : « Comme je l'ai expliqué en commission le 15 avril dernier, le budget communal 2026 s'inscrit dans une logique de continuité et de prudence. Il s'agit avant tout d'un budget de transition, marqué principalement par le report et la poursuite des opérations d'investissement déjà engagées les années précédentes. Autrement dit, la commune fait le choix de consolider les projets en cours plutôt que de lancer de nouvelles dépenses structurantes, afin de garantir leur aboutissement dans de bonnes conditions financières.

Dans ce contexte, il est important de souligner que les taux des impôts locaux resteront inchangés en 2026. Ce choix traduit une volonté claire de ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants, malgré un environnement budgétaire de plus en plus contraint.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une gestion rigoureuse. La commune poursuit ses efforts de maîtrise des charges courantes, en veillant à optimiser les ressources disponibles et à contenir l'évolution des dépenses, tout en maintenant un niveau de service public satisfaisant.

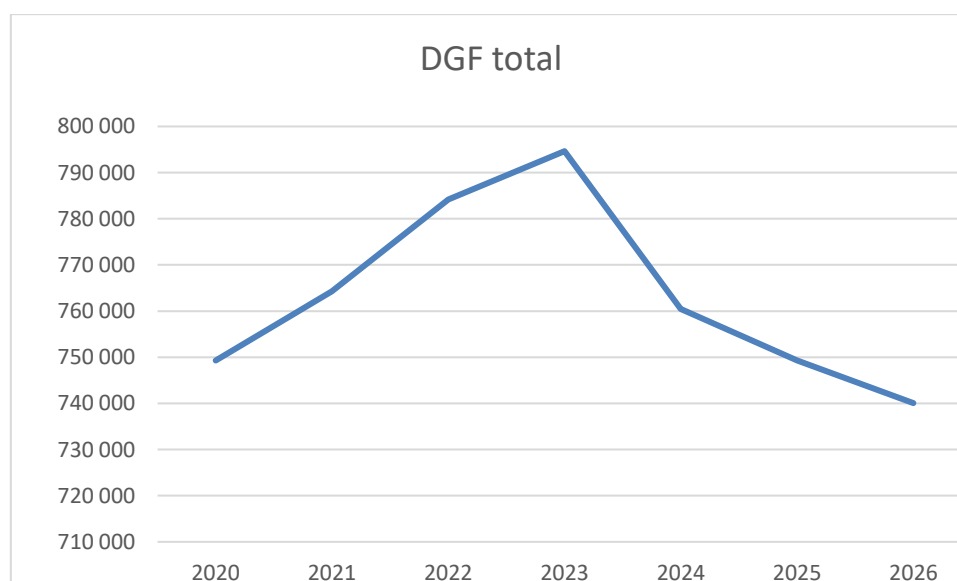
Cependant, des difficultés importantes se profilent pour les années à venir. La commune doit en effet faire face à la poursuite de la baisse des compensations fiscales et des dotations de l'État, qui représentent une perte cumulée de 170 000 € sur les trois dernières années. Cette diminution progressive des ressources extérieures fragilise les marges de manœuvre financières et limite la capacité d'action de la collectivité.

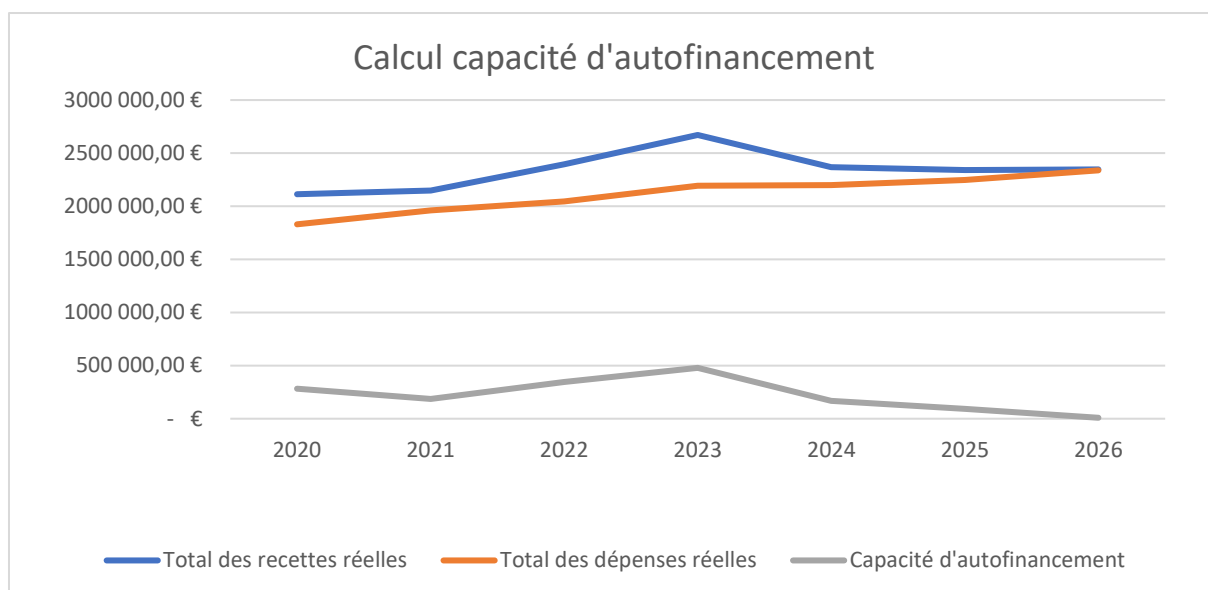
Dans ce contexte, il convient donc de rester attentif à la situation financière de notre commune. Vous le savez, la presse locale s'est récemment fait l'écho des difficultés financières rencontrées par plusieurs centres-bourgs voisins, tels que Moreuil, Montdidier et Roye. Ces exemples illustrent les tensions croissantes auxquelles sont confrontées les collectivités locales de taille comparable. Ailly n'est pas épargnée par la conjoncture actuelle.

Cette tendance structurelle fragilise l'équilibre budgétaire et rendra plus difficile, à l'avenir, le financement de nos investissements et le maintien des services sans ajustements. Elle impose donc une vigilance accrue et une gestion encore plus exigeante dans les années à venir.

Ainsi, je vous propose d'engager, dès le mois de septembre prochain, une réflexion approfondie sur l'élaboration du budget 2027. Cette anticipation devra permettre d'identifier des solutions adaptées pour préserver l'équilibre financier de la commune tout en continuant à répondre aux besoins des habitants et aux enjeux du territoire. »

Dotations	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DGF montant total	749 271	764 270	784 172	794 644	760 469	749 263	740 061
Dotation élu local (DPEL)	-	-	-	333	333	333	4 228
DGF des communes : dotations forfaitaires (DF)	331 278	330 945	330 778	326 871	292 877	288 742	287 090
Attribution compensant le transfert de l'EPCI de la part CPS des communes appartenant à un EPCI à FA (hors DGF)	-	-	-	-	-	28 689	28 689
DGF des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	185 467	194 325	204 582	214 416	218 284	218 490	222 117
DGF des communes : dotation de solidarité rurale péréquation (DSR P)	55 158	55 646	56 147	64 632	69 256	69 977	72 577
DGF des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	82 944	90 913	99 994	99 992	100 193	100 181	99 927
DGF des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	94 424	92 441	92 671	88 733	79 859	71 873	58 350





Madame MARCEL fait part de son inquiétude suite à l'examen du budget primitif. Elle souligne que le niveau d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est insuffisant pour couvrir le remboursement de la dette (capital des emprunts), une situation qu'elle juge alarmante pour l'équilibre financier de la commune. Par ailleurs, elle relève l'inscription budgétaire d'un nouvel emprunt de 1 875 400 €. Elle déplore que la délégation de signature accordée à Monsieur le Maire en matière d'emprunts ne permette pas aux élus de l'opposition d'exercer un contrôle effectif sur les conditions de souscription de ces contrats.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur la structure des dépenses d'investissement. Il rappelle que la commune acquitte ses dépenses en TTC, tandis que le remboursement de la TVA, via le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), n'intervient qu'avec un décalage d'un an. Il précise que pour pallier ce décalage de trésorerie et couvrir les besoins immédiats de la section d'investissement, un emprunt de 584 749 € a été spécifiquement prévu.

Mme MARCEL exprime ses réserves quant au coût des opérations de réhabilitation de la boucherie et de la cave, qu'elle juge excessivement élevé.

M. le Maire apporte les précisions suivantes en réponse : outre la partie commerciale, chaque opération inclut la réhabilitation complète d'un logement, justifiant ainsi l'enveloppe globale. De plus, grâce au dispositif « Petites Villes de Demain », la commune bénéficie d'un accompagnement financier avantageux, avec un taux de subvention compris entre 70 % et 80 % par projet. Enfin, les recettes locatives attendues couvriront initialement le remboursement des annuités d'emprunt. À terme, la revalorisation des loyers permettra à la commune de dégager un excédent financier.

Mme MARCEL attire l'attention du Conseil sur les risques inhérents à l'activité commerciale. Elle rappelle que le commerce n'est pas une « science exacte » et que la commune doit rester vigilante face au risque potentiel de fermeture des établissements.

Il est proposé au conseil municipal, d'adopter le budget primitif tel que décrit en annexe.

Vote :

18 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Frédéric PINOIT, Martine CATHELAIN, Romain VIGNERON, Sophie

ROSLACK, Geoffrey BOULONGNE, Lola CORDE, Patrick BERMOND, Elodie PELLIEUX, Richard BENOIT, Marion PATRICE, Alain GONTHIEZ, Nathalie LEBRUN, Marie-Hélène MARCEL, Sébastien SAUNIER

5 contre : Marie-Hélène MARCEL, Sébastien BACLET, Anne DUBOIS-LEFEBVRE, Sébastien SAUNIER et Lucie DUPLOUY

5.6 - Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2026

Le budget primitif présenté reprend les résultats de l'exercice 2025, tels que votés lors de la séance du 10 avril dernier, et il précise les crédits nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune en recettes et en dépenses, pour l'exercice 2026.

Conformément au détail joint en annexe, le budget communal est équilibré :

✓ En section de fonctionnement à 123 438,73 € comme suit :

Dépenses de fonctionnement

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011	Charges à caractère général	54 864,96	46 145,39	57 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 500,00	11 449,76	12 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00
66	Charges financières	6 500,00	6 223,81	5 800,00
023	Virement à la section d'investissement	27 279,92	0,00	42 718,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 050,00	4 580,48	4 970,00
	Total Fonctionnement	106 294,88	68 399,44	123 438,73

Recettes de fonctionnement

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2025</i>	<i>BP 2026</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	25 000,00	18 332,00	23 300,00
731	Impositions directes	1 700,00	2 023,22	2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	2 300,00	2 593,80	86 866,74
002	Excédent de fonctionnement reporté	77 294,88	0,00	10 771,99
	Total Fonctionnement	106 294,88	22 949,02	123 438,73

✓ En section d'investissement à 68 761,20 € comme suit :

Dépenses d'investissement

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2025</i>	<i>BP 2026</i>
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	21 072,47
16	Emprunts et dettes assimilés	17 000,00	16 740,03	17 100,00
21	Immobilisations corporelles	16 000,00	9 583,00	30 588,73
	Total Investissement	33 000,00	26 323,03	68 761,20

Recettes d'investissement

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>CFU 2025</i>	<i>BP 2026</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	21 072,47
001	Excédent d'investissement reporté	670,08	670,08	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	27 279,92	0,00	42 718,73
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 050,00	4 580,48	4 970,00
	Total Investissement	33 000,00	5 250,56	68 761,20

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif tel que décrit ci-dessus.

Vote :

18 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Frédéric PINOIT, Martine CATHELAIN, Romain VIGNERON, Sophie ROSBLACK, Geoffrey BOULONGNE, Lola CORDE, Patrick BERMOND, Elodie PELLIEUX, Richard BENOIT, Marion PATRICE, Alain GONTHIEZ, Nathalie LEBRUN, Marie-Hélène MARCEL, Sébastien SAUNIER

5 contre : Marie-Hélène MARCEL, Sébastien BACLET, Anne DUBOIS-LEFEBVRE, Sébastien SAUNIER et Lucie DUPLOUY

5.7 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – budget principal et budget annexe

La commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à

l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ainsi, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget. Cette autorisation est donnée pour le budget principal et le budget annexe du plan d'eau.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Unanimité

6. Ressources humaines

6.1- Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Conformément au décret n°2020-256, tous les employeurs publics (État, Hospitalière, Territoriale) ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Les objectifs sont multiples :

- ✓ Lutter efficacement contre ces agissements.
- ✓ Protéger et accompagner les victimes tout en sanctionnant les auteurs.
- ✓ Garantir l'exemplarité des employeurs publics.

Le Centre de Gestion de la Somme (CDG80) propose une prestation clé en main pour les collectivités territoriales. Pour garantir une totale indépendance et une neutralité absolue, le CDG80 a fait le choix d'externaliser ce service auprès d'un prestataire spécialisé.

Le fonctionnement général est financé par une cotisation additionnelle pour les affiliés adhérents. En cas de signalement effectif, des frais spécifiques liés aux prestations d'accompagnement et de traitement sont facturés à la collectivité concernée.

Suite au renouvellement par le CDG80 du marché public relatif à cette plateforme, la commune d'Ailly-sur-Noye doit actualiser son adhésion, initialement approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 21 décembre 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention d'adhésion avec le CDG80
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Unanimité

6.2 – Recrutement du personnel en qualité de saisonnier en CDD

Afin de répondre à l'accroissement saisonnier de l'activité touristique liée à l'exploitation des bateaux à pédales et du mini-golf, il est nécessaire de renforcer les effectifs de la commune. Le recrutement d'agents contractuels est envisagé pour la période d'avril à septembre. Les agents assureront la gestion et l'accueil du public sur ces équipements.

Par délibération du 24 juin 2021, le conseil municipal a autorisé, durant la durée du précédent mandat, Monsieur le Maire à recruter en qualité de saisonnier, le personnel nécessaire pour la gestion des activités du plan d'eau.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal, pour la durée du mandat :

- D'embaucher, en CDD, le nombre d'agents saisonniers nécessaire durant cette période estivale
- De l'autoriser à rémunérer le personnel recruté durant cette période estivale sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire d'adjoint technique
- De signer toutes pièces administratives nécessaires à boucler les dossiers

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'engage à recruter l'ensemble des candidats aillysiens postulant à un emploi saisonnier. En raison de cette politique d'inclusion systématique, le nombre de postes créés et le volume horaire attribué à chacun ne peuvent être définis à l'avance. Chaque année, l'enveloppe globale d'heures est répartie équitablement entre toutes les candidatures reçues. Concernant les candidatures des enfants d'élus, il est précisé qu'elles font l'objet d'un traitement strictement identique à celui des autres jeunes, ne bénéficiant d'aucun privilège ni d'aucune discrimination.

Madame Bourdelle souligne que le processus de recrutement revêt une dimension éducative. En effet, tous les candidats sont reçus individuellement en entretien et à la demande des jeunes, un bilan de l'entretien est proposé afin de mettre en avant leurs points forts et les axes d'amélioration.

Vote : Unanimité

7. Patrimoine

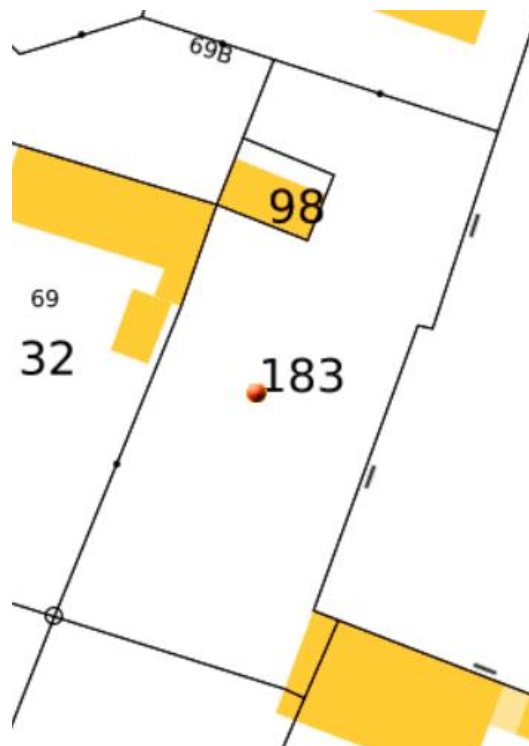
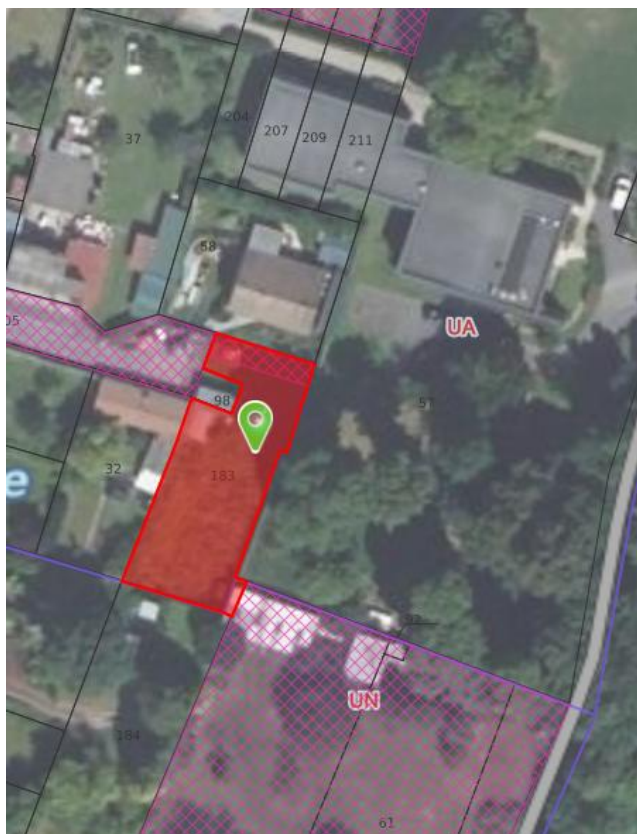
7.1 - Acquisition foncière – Parcelle AI n°183

Dans le cadre de la succession de Monsieur PERRONET, les ayants droit ont sollicité la commune pour l'acquisition d'une unité foncière située sur le territoire communal. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AI n°183, d'une contenance totale de 490 m².

Les héritiers proposent la vente du bien au prix de 4 900 €, soit une valeur unitaire de 10 € / m².

Une partie de cette parcelle est grevée par un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme inter-communal (PLUi). A ce jour, cette réserve foncière est destinée à la réalisation d'un aménagement de type cheminement piétonnier. Cet emplacement réservé ne figurera plus au PLUi en cours de révision.

L'acquisition de ce terrain permettrait à la commune de maîtriser le foncier autour du groupe scolaire.



De plus, monsieur le Maire propose au conseil de mettre à disposition, à titre précaire, ce terrain à un administré souhaitant disposer d'un terrain attenant à sa propriété afin d'y aménager un potager privatif. Cette solution permettra que l'entretien de la parcelle soit assuré par l'occupant.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'acquérir la parcelle cadastrée AI n°183, d'une superficie de 490 m² pour un montant de 4900 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à la réalisation de la présente délibération.
- De louer, à titre précaire, cette parcelle, pour l'exploitation d'un jardin/potager

Vote : Unanimité

7.2 – Cession du bail rural – parcelle ZT n°69

La commune est propriétaire d'une parcelle de terre agricole située sur le territoire communal, cadastrée section ZT n° 69, pour une contenance totale de 57 ares et 50 ca.



Cette parcelle faisait l'objet d'un bail rural consenti à Monsieur CHOAIN. Ce dernier ayant fait part de sa volonté de cesser l'exploitation de ladite parcelle, il convient de procéder à la résiliation amiable de son bail.

Parallèlement, Monsieur SANGNIER Luc, exploitant agricole à Remiencourt, s'est porté candidat pour la reprise de cette surface aux conditions financières en vigueur. Il est proposé de lui consentir un nouveau bail rural, moyennant un loyer annuel initial de 110,00 € (le loyer perçu pour l'année 2025 est de 103,17 euros).

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la résiliation amiable du bail rural liant la commune à Monsieur CHOAIN concernant la parcelle ZT 69,
- De décider de consentir un nouveau bail rural sur cette même parcelle (57 ares 50 ca) au profit de Monsieur SANGNIER Luc, exploitant agricole à Remiencourt,
- De fixer le montant du fermage annuel à 110,00 €. Ce loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'Indice National des Fermages constaté chaque année.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à la réalisation de la présente délibération.

Vote : Unanimité

8. Questions diverses

Madame MARCEL interroge Monsieur le Maire « Ce parking est fermé pour rien depuis 6 ans et les aménagements promis pour compenser sa fermeture n'ont jamais vu le jour.

Où en est le projet de logements sociaux ?

Vous connaissez l'attachement des riverains des rues Gambetta et Veuve Baron à la réouverture de ce parking, accepteriez-vous de réétudier l'emplacement de ces logements ? »

Réponse de Monsieur le Maire :

« Même si le bailleur initialement en charge du projet vient de nous en signifier l'abandon, l'idée d'y aménager des logements PMR est toujours d'actualité car il me tient à cœur de proposer de tels logements à proximité des commerces et des services du centre bourg. Toutefois, je ne suis pas fermé à une proposition d'un autre emplacement sous réserve que cette proximité soit maintenue. Je suis prêt à en discuter. »

Ensuite Madame MARCEL expose « lorsque nous nous sommes rencontrés, Monsieur le Maire nous a confirmé que nous aurions la place qui nous est due dans la communication municipale. Pouvez-vous nous dire quand et dans quelles conditions nous pourrions accéder au site internet de la commune ? Nous espérons le plus tôt possible. »

Réponse de Monsieur le Maire :

Pour l'accès au site internet, l'étude technique est en cours : nous réfléchissons à la mise en place d'un espace dédié à l'expression de l'opposition, et à la formalisation de son utilisation en ajoutant ce point dans le chapitre VI du règlement intérieur du conseil municipal.

Madame Marcel a signalé à Monsieur le Maire la présence de chenilles processionnaires sur la commune, suite aux alertes de plusieurs administrés. En réponse, Monsieur le Maire a précisé qu'un arrêté réglementant la lutte contre ce nuisible est actuellement en cours de rédaction. Par ailleurs, les services municipaux diffuseront prochainement une communication officielle afin de rappeler aux habitants les consignes de sécurité et les recommandations sanitaires à suivre.

Madame Marcel signale la présence de chenilles processionnaires sur la commune de Merville. Elle interroge la municipalité sur les actions mises en œuvre pour lutter contre cette espèce, classée nuisible par le décret n° 2022-686 du 25 avril 2022. Elle pose la même question concernant le frelon asiatique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté municipal a été pris afin d'obliger les propriétaires à traiter leurs arbres et ainsi endiguer la prolifération des chenilles processionnaires. Une campagne de communication sera également diffusée auprès des administrés pour les informer des mesures à prendre. Enfin, Monsieur le Maire informe que la commune a commandé, auprès de la fédération de chasse, des nichoirs à mésanges qui est un outil de lutte contre les chenilles.

Concernant la lutte contre les frelons, la municipalité a également commandé des pièges spécifiques destinés à les capturer. De plus, le Conseil est informé que Monsieur Leboue intervient, à titre gratuit, chez les administrés pour détruire les nids de frelons découverts sur leurs propriétés. La commune, quant à elle, prend à sa charge le coût du matériel de destruction nécessaire à ces interventions.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le prochain conseil sera organisé le 5 juin 2026.

La séance est levée à 22h45.

Clos le présent registre contenant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026 ainsi que les délibérations ci-dessous répertoriées se rapportant à ladite séance :

1. Décisions du Maire
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2026
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2026
4. Administration générale
 - 4.1 – désignation d'un délégué CNAS
 - 4.2 – désignation d'un correspondant défense
 - 4.3 – composition des commissions municipales
 - 4.4 Désignation d'un délégué au RASPE
 - 4.5 Désignation d'un délégué au RASPA
5. Finances
 - 5.1- Approbation du compte financier unique 2025 – budget principal
 - 5.2- Affectation du résultat 2025 – budget principal
 - 5.3- Approbation du compte financier unique 2025 – budget annexe du plan d'eau
 - 5.4- Affectation du résultat 2025 – budget annexe du plan d'eau
 - 5.5- Budget principal
 - 5.5.1 – Vote des taux d'imposition 2026
 - 5.5.2 – Attribution des subventions aux associations
 - 5.5.3 – Subvention CCAS 2026
 - 5.5.4 – Subvention pour le financement du budget annexe du plan d'eau 2026
 - 5.5.5 – Budget primitif de l'exercice 2026
 - 5.6 – Budget Plan d'eau – Budget primitif de l'exercice 2026
 - 5.7 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Budget principal et budget annexe
6. Ressources humaines
 - 6.1- Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
 - 6.2- Recrutement du personnel saisonnier en CDD
7. Patrimoine
 - 7.1 - Acquisition foncière – parcelle AI 183 (périscolaire)
 - 7.2 – cession du bail rural de la parcelle ZT n°69
8. Questions diverses

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

